

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 27 MARS 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 27 mars 2019*

Aujourd'hui, à quatorze heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 22 Loi n^o 1 sur les crédits, 2019-2020

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.